

MONTFERRER

Info



Bulletin Municipal
2020

MOT DE LA MAIRIE

Le conseil municipal que vous avez élu m'a accordé sa confiance.

C'est pour moi un honneur de pouvoir administrer notre village, accompagné d'une équipe motivée, compétente et enthousiaste.

Ce soutien est pour nous à la fois une force et une responsabilité.

Le mandat de maire, c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

Les élections municipales de 2020 resteront dans la mémoire, nous avons été confinés pendant une longue période, mais nous avons l'immense chance de vivre dans une région qui a été, jusqu'à présent, relativement épargnée par le virus cependant je ne peux que vous rappeler, ainsi que vous l'avez fait depuis de nombreuses semaines et malgré les nouvelles libertés que nous retrouvons, qu'il convient de rester extrêmement vigilants face à une nouvelle vague.

L'équipe municipale que vous avez élue est enfin en place, lors de nos premières réunions, nous avons réfléchi à notre fonctionnement, étudié les dossiers communaux en cours et créée des commissions communales dans lesquelles chaque élu est impliqué et a pris des responsabilités.

Nous savons l'importance que revêt la piscine pour la population et les vacanciers, en terme de rafraîchissement, de loisirs.

Néanmoins, elle a été fermée tout l'été. Après analyse des contraintes et la possibilité, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il n'est pas possible de réaliser les travaux (1 entrée, 1 sortie), coûts d'achats d'équipements sanitaires et l'embauche d'une personne supplémentaire pour maintenir les locaux désinfectés après chaque passage dans le respect des exigences sanitaires.

Je tiens à remercier très sincèrement Grégory et Jean-Paul pour leur dévouement et leur savoir faire, l'un pour la réparation de la kangoo et l'autre pour le mur de l'aire de pique-nique.

C'est le dernier bulletin municipal papier, sauf pour quelques anciens ; dorénavant, il sera disponible sur le site internet de la commune : montferrer.fr ou si vous en exprimez le souhait, de le recevoir sur votre boîte mail.

Je vous souhaite une bonne rentrée, prenez soin de vous et de vos proches.

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE

Jean-Marie GOURGUES

ADJOINTS

1^{er} ADJOINT : Patrick TARRE

2^{ème} ADJOINT : Jean-Jacques CASALS

CONSEILLERS MUNICIPAUX

Nadine BARRIAC

Katia VAN BOXEL

Nicole FAURE

Elisabeth CORDERO

Carine MIAS GUISET

André QUINTA

Olivier MORIN

Jean-Louis COQUIN

VANDALISME

Au vu des effractions dans les bâtiments communaux, je ne peux m'empêcher de parler des dégradations subies, la volière a fait l'objet de vandalisme.

Pour la deuxième fois en quelques mois, les grillages des volières du square ont été éventrés. Pas moins de 16 oiseaux se sont envolés. La volière, d'ordinaire si animée, était entièrement déserte et silencieuse.

Le ou les vandales ont opéré durant la nuit du 15 au 16 janvier 2020.

Une plainte a été déposée. Une enquête est en cours.

Actuellement, de très jolies perruches ont élu domicile dans une des volières, don de Monsieur MICHILS d'ARLES SUR TECH, que nous remercions chaleureusement.

Pour conserver les atouts de la commune, élément essentiel de notre qualité de vie, celle-ci dépend aussi du civisme de tous.

DEPOT SAUVAGE – CONTAINERS TRI SELECTIF.

Les agents de l'intercommunalité du Haut-Vallespir contribuent grandement à la propreté de l'espace public, avec un service régulier de collecte des déchets ménagers et le ramassage mensuel d'encombrants.

Nous attirons l'attention de nos administrés, car trop souvent, nous trouvons des dépôts abandonnés à côté des containers jaunes et verts : cuisinières, frigos, seaux de peinture ou morceaux de plaques de plâtre, gravats, observés à l'intersection du Baynat d'en Galangau, du village, etc..

Ces déchets sont considérés comme dépôts sauvages.

Dorénavant, l'Intercommunalité se chargera de la répression, des sanctions en cas de non-respect des règles de collecte.

La propreté de notre commune est l'affaire de toutes et de tous, alors soyons vigilants dans l'intérêt général.

Respectons les règles de collecte !



Chemins communaux – Entretien

Outre la chasse, certaines actions des chasseurs sont oubliées par les habitants de la commune, tel que l'entretien des sentiers de randonnées et les chemins.

La mairie remercie l'association de chasse pour l'aide à l'entretien des bois, des chemins et pistes.

La nature est à tout le monde mais peu de personnes s'investissent pour l'entretenir, beaucoup s'attribuent des droits et rares sont ceux qui en acceptent les obligations (moto, quads).



La place des chasseurs n'est plus à démontrer pour la préservation des différents milieux ruraux. Ils agissent sur la prolifération des sangliers qui occasionnent des dégâts au domaine public (terrain de foot), aux parcelles agricoles et forestières ainsi qu'aux propriétés privées.

Dans certaines conditions, ces campagnes de régulation sont encadrées et organisées par des lieutenants de louveterie, par Arrêté Préfectoral.

L'ACCA de Montferrer entre dans la préservation de la biodiversité, les chasseurs sont des acteurs importants de nos territoires ruraux, ils sont en particulier les gestionnaires de cette faune sauvage qui fait partie de notre richesse naturelle.

Ils œuvrent pour un équilibre Agro-Sylvo-cynégétique.

Depuis longtemps, les chasseurs de Montferrer ont une tradition de partage. Partage entre chasseurs, partage avec les propriétaires de terrains, et les élus le plus souvent au cours de repas conviviaux.





SYDETOM66, campagne sur les consignes de tri et les bons gestes de tri



Les objets :

Une partie de la population jette dans leur poubelle jaune les objets usuels de la maison pensant qu'ils seront recyclés. Non, ils ne seront pas recyclés et ils gêneront l'activité du centre de tri et le travail des trieurs (valoristes). Ces objets doivent être jetés dans les ordures ménagères, poubelle verte ou bleue selon les territoires.

Évidemment si ces déchets sont gros ces derniers doivent être jetés en déchèterie ; ce service est gratuit, vous pouvez retirer votre carte auprès de votre communauté de communes.

Les appareils électriques ou électroniques seront recyclés en les rapportant aussi en déchèterie ou en recyclerie et en magasin, mais en aucun cas dans les poubelles jaunes.

COVID-19 :

Pour les masques et les gants de protection COVID, ils doivent être mis dans un double sac et jetés dans les ordures ménagères, poubelle verte ou bleue selon les territoires.





Les Emballages et le papier jetés en vrac :

Ils sont recyclés avec la poubelle jaune, mais enfermés dans des sacs ou emboîtés les uns dans les autres, leur recyclage est impossible.

« 30% des poubelles jaunes sont polluées par les erreurs de tri »



Emballages en Verre et Textiles :

De la même manière, les emballages en verre seront recyclés uniquement avec les colonnes collectives dédiées à leur recyclage.

Toutes les consignes pour bien trier, c'est ici : www.touslesemballagesetrierent.fr

Contrevenant : infraction au règlement

Des usagers indéliçats !

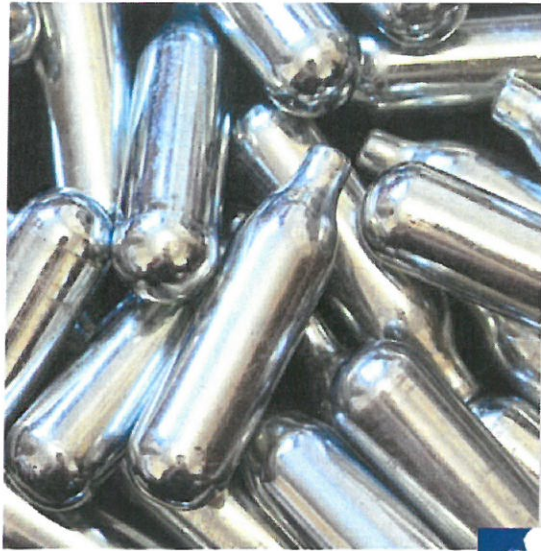
Des encombrants et déchets sauvages sont parfois déposés au pied des colonnes de tri. **Cette pratique est strictement interdite.**

Tous ces déchets doivent être portés à la déchèterie de l'Alzine Rodone à Arles sur Tech, ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le service Technique de la Communauté de Communes du Haut Vallespir met en place chaque mois un service gratuit de ramassage des encombrants, pour toute information, contacter votre mairie au

04.68.39.12.44

Protoxyde d'azote, gaz hilarant : danger !



#protoxyde d'azote

Le proto kesaco ?

- > Le protoxyde d'azote (N_2O) est un gaz utilisé en cuisine (siphon à chantilly par exemple).
- > Il est en vente libre sous la forme de cartouches ou de bonbonnes.
- > Appelé aussi **gaz hilarant** ou « **proto** » son usage est détourné principalement par les collégiens, les lycéens et les étudiants et consiste à inhaler le gaz des cartouches avec un ballon.
- > Le protoxyde d'azote (N_2O) est également utilisé pour les anesthésies, dans ce cas son usage est très encadré.



L'usage détourné du protoxyde d'azote est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies notamment dans le milieu festif.

Il est surtout consommé par les collégiens, lycéens et étudiants. Ils recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles ressenties avec ce produit.

Il existe par ailleurs du N_2O à **usage médical (anesthésie)**. Inscrit sur la liste 1 des **substances vénéneuses** (arrêté du 17 août 2001 portant classement sur les listes des substances vénéneuses), il est soumis à une réglementation stricte (arrêté du 21 décembre 2001 portant application de la réglementation des stupéfiants aux médicaments à base de protoxyde d'azote).



#protoxyde d'azote

Le proto c'est dangereux ?

Bien que le protoxyde d'azote soit en vente libre, son usage détourné comporte des risques :

- > Asphyxie par manque d'oxygène
- > Brûlure par le froid du gaz
- > Vertiges, désorientation
- > Perte de connaissance, chutes

En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et/ou à fortes doses, de **sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques** peuvent survenir

